Nombres de délégués -Afférents au Conseil : 49 En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 40 Votes exprimés: 40 POUR:40 CONTRE: 0 Abstentions: 0

Date de la convocation :

5 avril 2023 Date d'affichage: 5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE -Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Florian FRAYER - Gilles SACKEPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO, absente excusée (représentée par Lucette LABOUR) - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -

Absents excusés: Cloria JAOLAZA - François CAMBURET - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Absents: Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE

Objet de la délibération

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2022 CC DU SEREIN - BUDGET ENFANCE

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget écoles à la clôture de l'année 2022 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2022	+ 58 842,00 €
Résultat investissement 2022	+1 556,68 €
Restes à réaliser 2022	-30 000,00 €
Résultat investissement définitif	-28 443,32 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 30 398,68 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 58 842,00 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 28 443,32 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 30 398,68 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

> de COMMUNES du SEREIN

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

La secrétaire de séance. Nadine LEGENDRE

Le Président, Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 17/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com